*MOTO VERTE CHATEAU- RENARD*  ⮘***REGLEMENT PARTICULIER MOTO-CROSS DU 09 AVRIL 2017⮚ ***

***🖳*** Correspondance: motovertechateaurenard@gmail.com ✆ Tel : 06 80 75 42 60

 Facebook : Mv chateaurenard

L’accès au parc coureurs sera possible le samedi 8 Avril à partir de 14h00 jusqu’à 22h00, ensuite les arrivants devront stationner sur le parking spectateurs, en attendant la réouverture de l’accès le dimanche matin à partir de 7h00. Chaque véhicule sera équipé d’un extincteur réglementaire, d’un tapis environnemental et d’un bidon carburant métallique.

Chaque pilote aura droit à l’accès gratuit, ainsi que 3 accompagnants.

Le respect du règlement FFM et ligue régional du centre sera à observer par les pilotes et leurs accompagnateurs.

Pour des raisons évidentes de sécurité, les feux et barbecues sont interdits dans le parc coureurs.

Les pilotes et leurs accompagnateurs seront contrôlés à l’entrée, accompagnés et placés dans le parc pilote. Les allées de circulation et sécurité/incendie devront être respectées.

Une zone d’essai moto sera réservée le long de la route, donc pas de stationnement. Permettant également plus de sécurité par rapport à la sécurité routière.

En Aucun cas un véhicule à moteur ou deux roues sera accepté après 8h15 dans la zone spectateurs.

Conformément au règlement FFM, le silence devra être observé et respecté dans le parc coureur à partir de 22h00. Chacun doit respecter le sommeil de tous, un contrôle sera effectué par des officiels et par le service de sécurité.

Un service de sécurité avec maître- chien sera présent toute la nuit du samedi au dimanche, mais les mesures contre le Vol devront être observées, l’accès au parc pilotes n’étant pas clôturé.

Le contrôle administratif sera ouvert le samedi 8 avril à 16h00 jusqu’à 19h30. Le dimanche matin de7h00 à 8h15. Les accompagnants licenciés devront également présenter leur licence afin qu’un bracelet leur soit remis (attaché au poignet), ce qui leur autorisera l’accès à la zone panneauteur.

Les chronos seront visibles depuis la zone panneauteur et depuis la zone spectateurs.

Le déplacement à moto dans le parc pilote se fera à allure modérée avec le port du casque, l’accès au parc d’attente se fera par le chemin le long du bois.

Le déplacement des accompagnants se fera par une allée parallèle (banderole) au chemin.

Comme l’an passé, chaque pilote devra laisser son emplacement dans l’état ou il l’a trouvé, sacs poubelles regroupés et trous rebouchés. Un tri sélectif verres, emballages recyclables sera mis à disposition. WC et eau potable sont à votre disposition.

Merci de votre comportement responsable, sportivement le club **moto verte Château-Renard**.  